

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE : bureau concours.

Liste N°504446/ARM/DRHAT/PRECJ/BC/RDT des candidats admis au concours d'élèves-officiers allemands en formation initiale en France de la filière économique et commerciale d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr pour l'année 2025.

Du 1 juillet 2025

Le ministre des armées,

Vu le décret n° 2008-940 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers des armes de l'armée de Terre (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 22).

Vu l'arrêté du 6 mars 2024 relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr à compter des concours se déroulant en 2025 (JORF n° 0058 du 9 mars 2024, texte n° 12).

Vu l'instruction n°781/ARM/RH-AT/EP/PRH/OFF du 18 octobre 2023 relative au concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr des élèves-officiers allemands en formation initiale en France.

Vu le procès-verbal en date du 27 juin 2025 de la commission d'admission des épreuves orales et sportives du concours de la filière économique et commerciale d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr en 2025.

Arrête :

Après délibération du jury, sont déclarés admis à l'issue des épreuves orales et sportives d'admission les candidats dont le nom suit, classés par ordre de mérite :

Schweighöfer, Mareike,
Herter, Luis.

Total : 2 candidats.

Pour le ministre des armées et par délégation :

Le général d'armée,
chef d'état-major de l'armée de Terre,

Pierre Schill

